Guerre FRC.t. 7819
Case FRC. 16403

CONVENTION NATIONALE.

PROJET DE DÉCRET

Sur la nomination aux quarante-six emplois vacans dans l'armée,

PRÉSENTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE,

AU NOM DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

PAR CHARLES COCHON;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA Convention nationale, sur la proposition du comité de salut public, nomme aux quarante six emplois vacans dans l'armée, et à son choix, les citoyens ci-après ;

SAVOIR :

1°. A celui de capitaine dans la vingt-unième demi-brigade, *Machart,* capitaine de cavalerie dans la ci-devant armée révolutionnaire.

Il a trente-trois ans de service. Plusieurs représentans et le comité de sa section attestent son civisme constant, et jugent ses talens utiles à la République.

THE NEWBERRY LIBRARY

2°. A celui de capitaine dans la quarante-deuxième demi-brigade, *Gonnet*, lieutenant au premier bataillon de la cent soixante-troisième demi-brigade.

Etant entouré par des cavaliers anglais, il refusa constamment de se rendre, et se défendit jusqu'à ce que, criblé de blessures, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille.

3°. A celui de capitaine dans la même demi-brigade, *Jamas*, lieutenant dans la trente-troisième demi-brigade.

Il a toujours donné des preuves de valeur et d'intrépidité, mais sur-tout dans l'affaire du 23 octobre 1793, où il a été fait prisonnier près Maubeuge.

4°. A celui de lieutenant dans la même demi-brigade, *Brimont*, sergent de chasseurs à l'armée d'Italie.

Blessé à Cairo d'un coup de feu et de deux coups de baïonnette, il n'a pas cessé de se battre contre quatre ennemis, auxquels il a fait mordre la poussière. Ce militaire étoit déja connu pour avoir, au commencement de la campagne, tué trois Piémontais et dégagé un de ses camarades qu'ils emmenoient prisonnier.

5°. A celui de sous-lieutenant dans la même demi-brigade, *Gobert*, grenadier au troisième bataillon du Lot.

Au-delà du canal de Boisenghem, deux maisons masquoient les mouvemens de l'ennemi et pouvoient faciliter des surprises; Gobert, accompagné d'un de ses camarades, s'élance dans le canal, le traverse à la nage, et parvient jusqu'à ces bâtimens, lorsqu'il s'apperçoit que le feu lui manque; il retourne à son poste, traverse une seconde fois le canal une torche à la main, court aux maisons, y met le feu, et se retire en laissant l'ennemi immobile d'étonnement et de rage.

6°. A celui de sous-lieutenant dans la quatre-vingt-quinzième demi-brigade, *Bonhomme*, grenadier au troisième bataillon du Lot.

C'est celui qui accompagna Gobert dans l'entreprise hardie dont il est question plus haut.

7°. A celui de lieutenant dans la centième demi-brigade, *Feuvre*, lieutenant au premier bataillon de la Vendée.

Ayant été autorisé par le ministre à remplir les fonctions d'aide-de-camp près des officiers supérieurs, il a été procédé à son remplacement dans son bataillon. Le comité, après l'examen des pièces qu'il a fournies conformément à la loi du premier floréal, a cru devoir proposer sa nomination au même grade dans un autre corps.

8°. A celui de capitaine dans la cent quarante-septième demi-brigade, *Regnault*, lieutenant au soixante-quatorzième régiment.

Blessé à la bataille de Fleurus, et forcé de quitter les rangs, plusieurs soldats accourent pour le secourir; mais il les renvoie à leur poste, en leur représentant qu'ils se devoient entièrement à la patrie, et qu'un individu n'étoit rien auprès d'elle.

9°. A celui de lieutenant au même corps, *Marquet*, adjoint aux adjudans-généraux de l'armée du Nord: il ne tient à aucun corps.

Les représentans du peuple, en l'adjoignant à l'état-major de ladite armée, lui avoient promis le grade de lieutenant. Ses fonctions étant près de finir, il a réclamé la place que ses services et ses talens sembloient devoir lui mériter.

10°. A celui de sous-lieutenant au même corps, *Roël*, volontaire au huitième bataillon de volontaires nationaux.

A l'attaque de Furnes, ayant eu le genou percé d'une balle, il ne voulut point quitter les rangs, et tira encore plusieurs coups de fusil.

11°. A celui de lieutenant au premier bataillon du trente-cinquième régiment, *Jacob*, volontaire au premier bataillon de Seine et Marne.

Détaché en tirailleur le 22 prairial, il rencontre cinq soldats ennemis, les attaque et les somme de se rendre; ceux-ci, intimidés par son audace, lui remettent leurs armes et le suivent au camp. Ce trait n'est pas le seul qui le distingue.

12°. A celui de sous lieutenant au premier bataillon du quatre-vingt-douzième régiment, *Coulommy*, sergent au premier bataillon de la vingt-sixième demi-brigade.

Les représentans du peuple et les chefs de son corps rendent le meilleur témoignage de son zèle et de sa conduite.

13°. A celui de capitaine au quatrième bataillon des Landes, *Renauldon*, lieutenant au troisième bataillon de la cinquante-quatrième demi-brigade.

Lors de la prise de Berghem, il apperçoit dans un verger une trentaine d'émigrés de la légion de Mirabeau : suivi de quelques volontaires, il les charge, et combat quelque temps corps à corps avec l'un d'eux, sous les efforts duquel il alloit succomber, sans le secours d'Allegros, caporal audit bataillon, qui le sauve en terrassant son ennemi.

14°. A celui de sous-lieutenant au septième bataillon du Jura, *Perruche*, ancien sous-lieutenant d'infanterie.

Il a près de trente ans de service. La compagnie franche dans laquelle il étoit sous-lieutenant ayant été licenciée, il est resté sans emploi : la Convention nationale a ordonné par un décret qu'il seroit pourvu à son remplacement.

15°. A celui de capitaine au onzième bataillon de la Meurthe, *Dietsch*, lieutenant dans la seizième demi-brigade d'infanterie légère.

Dans une affaire qui eut lieu à Veyer, près Neustadt, s'étant avancé seul dans le village, trois Prussiens fondirent sur lui, en lui criant de se rendre ; il n'avoit que son sabre, et parvint cependant, après une lutte très-opiniâtre, à les mettre hors de combat.

16°. A celui de sous-lieutenant au sixième bataillon du Gers, *Bordier*, caporal au premier bataillon de Seine et Marne.

Voyant un officier français près de tomber entre les mains des ennemis, sans consulter le nombre ni le danger, il court, s'élance sur eux, frappe de tous côtés, et parvient à le sauver de leur fureur.

17°. A celui de lieutenant au deuxième bataillon des Landes, *Hollerd*, sous-lieutenant dans la première demi-brigade.

Il accompagnoit le général Omoran à Bonsecours le 26 octobre 1792. Il a rallié avec lui l'infanterie en désordre, et traversé un bataillon ennemi, malgré une grêle de balles, non sans recevoir plusieurs blessures.

18°. A celui de lieutenant au premier bataillon du Lot, *Gay*, sergent-major au premier bataillon de la quatre-vingt-quatorzième demi brigade.

Il étoit détaché avec douze hommes près Valenciennes ; en se repliant sur les avant-postes, un brouillard très-épais les empêchant de le reconnoître, ils firent feu sur lui et sur sa troupe. Il ordonne à ses camarades de mettre ventre à terre, court vers ses frères d'armes, arrive près deux, après avoir reçu une balle à la jambe, s'en fait reconnoître, et sauve ainsi son détachement du danger qu'il couroit.

19°. A celui de sous-lieutenant au même corps, *Constant*, appointé au premier bataillon de Seine et Marne.

Voyant le citoyen Lemoine, capitaine au même bataillon, assailli par cinq soldats ennemis, il se précipite sur eux avec audace, blesse le premier, fait mordre la poussière au second, et met les trois autres en fuite.

20°. A celui de lieutenant au cinquième bataillon de la Haute-Garonne, *Huet*, sergent dans la trente-quatrième demi-brigade.

A la journée du 10 frimaire, près Kaiserlautern, il a sauvé un de ses camarades des mains de l'ennemi, et l'a porté sur son dos pendant plus d'une lieue.

21°. A celui de lieutenant au quatrième bataillon des Côtes du Nord, *Labeille*, sergent dans la cent vingt-neuvième demi-brigade.

Il a toujours combattu vaillamment dans les affaires où il s'est trouvé. Au passage du Var, il a sauvé trois de ses camarades près de périr dans les flots.

22°. A celui de sous-lieutenant au troisième bataillon des Pyrénées Orientales, *Evrard*, soldat dans la soixante-onzième demi-brigade.

Voyant, dans une affaire, le citoyen Alexandre, capitaine au même corps, assailli par sept ou huit Tiroliens, il s'élance sur eux avec sa baïonnette, en met trois hors de combat, et contraint les autres à la fuite.

23°. A celui de capitaine au septième bataillon de l'Oise, *Blanc*, sous-lieutenant au troisième bataillon des tirailleurs.

Envoyé à la découverte à la tête d'un détachement près des remparts de Malines, il escalade les ponts, monte à l'assaut, et poursuit l'ennemi jusqu'à la porte d'Anvers, après lui avoir tué beaucoup de monde.

24°. A celui de sous-lieutenant au huitième bataillon du Doubs, *Maître*, caporal au premier bataillon du cinquante-quatrième régiment.

Frappé d'un biscayen à l'épaule gauche le 27 messidor, et mis hors de combat, plusieurs de ses camarades s'empressent à le secourir, et veulent l'éloigner du champ de bataille : « Amis, leur » dit-il, votre bras est nécessaire à la patrie ; l'ennemi est près » de nous : allez ; vengez-moi : je recevrai vos soins après la » victoire ».

25°. A celui de sous-lieutenant au deuxième bataillon de la Montagne, *Gemit*, caporal dans la première demi-brigade.

A la journée de Messine, le 8 septembre, un hussard hollandais l'accabloit d'injures ; pour toute réponse, il le tue, et emmène son cheval.

26°. A celui de lieutenant au troisième bataillon de Paris, *Fouqueteau*, adjudant sous-officier dans la première demi-brigade.

Il sauva à St-Tron le drapeau de son bataillon, en se précipitant dans un fossé plein d'eau, après celui qui le portoit.

27°. A celui de lieutenant au même corps, *Desfrançois*, sergent au dix-huitième régiment.

Voyant, près de Maubeuge, un de ses camarades près de succomber sous les efforts de plusieurs soldats ennemis, il vole à son secours, tue les uns, met les autres en fuite, et délivre son frère d'armes.

28°. A celui de sous-lieutenant au même corps, *Couvenu*, grenadier au quarante-septième régiment.

Le 4 messidor, il s'est précipité le premier sur un peloton ennemi, l'a traversé seul, et, secondé de ses camarades, l'a mis entièrement en déroute.

29°. A celui de capitaine au premier bataillon du Bas-Rhin dit l'Union, *Déteytermos*, lieutenant dans la dix-septième demi-brigade.

Il commandoit à Saint-Colombin 250 hommes, à la tête desquels il attaqua 7,000 rebelles. Il fut pris avec le drapeau du bataillon, et incorporé parmi eux; mais il forma bientôt le projet de s'échapper et d'arracher aux brigands le dépôt précieux qu'ils lui avoient enlevé; il y réussit, et fut assez heureux, après un combat opiniâtre dans lequel il reçut plusieurs blessures, pour arriver à Nantes, où il fut accueilli par ses frères d'armes, au milieu des plus vifs transports.

30°. A celui de lieutenant au deuxième bataillon de la cinquième demi-brigade d'infanterie légère, *Pavillon*, lieutenant de chasseurs de la Martinique.

Lors de la prise de cette isle, il résista constamment à toutes les sollicitations qui lui furent faites de rester au milieu des émigrés rentrés avec les Anglais, et préféra s'exposer à leur fureur plutôt que de trahir la cause de la liberté.

31°. A celui de sous-lieutenant au même corps, *Cousin*, caporal au cinquième bataillon d'infanterie légère.

Un détachement autrichien sortoit de Valenciennes dans l'intention de reprendre un poste dont les Français s'étoient emparés la veille. Cousin, suivi de quatre chasseurs, apperçoit l'ennemi, fond sur lui avec une telle impétuosité, qu'il n'a que le temps de fuir en abandonnant son artillerie et tous ses effets.

32°. A celui de sous-lieutenant au seizième bataillon d'infanterie légère, *Jacquemin*, sergent audit corps.

Les chefs du bataillon attestent que sa bonne conduite, ses connoissances militaires, et la valeur qu'il a montrées en différentes occasions, le rendent digne d'occuper le poste vacant.

33°. A celui de capitaine au vingt-neuvième régiment d'infanterie légère, *Lapierre*, chef du onzième bataillon de la Drôme.

Ce bataillon étant requis par le général Darteau pour empêcher la réunion des Lyonnais avec les Marseillais, et connoissant les talens de Lapierre, le choisit pour son chef. Il justifia ce choix par la conduite distinguée qu'il tint au siége de Toulon, et par la manière avec laquelle il remplit les diverses missions dont il fut chargé. Son bataillon étant encadré pour l'expédition de la Corse, il reçut des représentans l'ordre de se retirer avec ses drapeaux dans son département.

Plusieurs certificats des autorités constituées, des généraux et des représentans du peuple attestent son civisme constant, et le courage qu'il a déployé dans toutes les actions où il s'est trouvé.

34°. A celui de sous-lieutenant au même corps, *Joannot*, chasseur au cinquième bataillon d'infanterie légère.

Il est un des quatre qui chargèrent avec Cousin, et mirent en déroute le détachement ennemi sorti de Valenciennes pour reprendre un poste que les Français avoient enlevé la veille.

35°. A celui de sous-lieutenant au quatrième bataillon des chasseurs francs, *Payen*, sergent audit corps.

Le commandant du bataillon rend un témoignage satisfaisant de ses talens et de son patriotisme, et le croit digne d'occuper la place vacante.

36°. A celui de capitaine au premier régiment de cavalerie, *Vial*, lieutenant-aide-de-camp du général Delmas.

Il a montré beaucoup d'intelligence et de courage lors de la prise d'un fort extérieur de Bois-le-Duc; les représentans du peuple demandent pour lui le grade de capitaine.

37°. A celui de lieutenant au même corps, ***Duteil***, adjoint aux commissaires des guerres.

Il a servi avec zèle depuis le commencement de la révolution dans les divers postes où il a été placé, et paroît plus propre au service des troupes à cheval qu'au grade qu'il occupe.

38°. A celui de capitaine au douzième régiment de cavalerie, *Sicard*, capitaine au quatrième bataillon du Var.

Il a servi en cette qualité depuis le commencement de la guerre ; mais des infirmités causées par les fatigues de la campagne l'ayant forcé à se retirer quelque temps chez lui, il a été remplacé dans son corps, et se trouve sans place. Il demande un emploi dans la cavalerie, dont le service convient mieux à sa santé.

39°. A celui de chef d'escadron au septième régiment de dragons, *Delisle*, capitaine audit corps.

Les chefs du régiment attestent qu'il a donné des preuves constantes de civisme, de bravoure et d'intelligence, qu'il jouit de l'estime et de la confiance de tous les soldats, et que ses connoissances militaires le mettent dans le cas de remplir dignement ce poste.

40°. A celui de capitaine au douzième régiment de dragons, *Bastide*, capitaine dans la cent vingt-neuvième brigade.

Les blessures qu'il a reçues dans différentes affaires, et principalement à Saorgio, le mettant dans l'impossibilité de continuer ses services dans l'infanterie, il demande un emploi dans les troupes à cheval.

41°. A celui de sous-lieutenant au treizième régiment de dragons, *Page*, brigadier au deuxième régiment de dragons.

Etant en patrouille vers St-Amand avec deux de ses camarades, il apperçoit plusieurs voitures escortées par des cavaliers ennemis, fond sur eux, et s'empare des voitures avant l'arrivée de son détachement.

42°. A celui de sous-lieutenant au dix-septième régiment de dragons, *Charmolue*, dragon au sixième régiment.

Dans l'affaire qui eut lieu le 28 messidor près Malines, le citoyen Bronssin, capitaine audit régiment, fut renversé d'un coup de feu entre les deux colonnes; Charmolue court à lui, l'enlève, le met en croupe, et le sauve de la fureur de l'ennemi.

43°. A celui de sous-lieutenant au neuvième régiment de chasseurs, *Louviot*, brigadier au quatrième régiment de chasseurs.

Ayant eu son cheval tué sous lui à la journée du 26 messidor, il fut chargé par trois dragons ennemis contre lesquels il se défendit long-temps, et sans vouloir se rendre, quoiqu'il eût reçu sept coups de sabre.

44°. A celui de sous-lieutenant au quatorzième régiment de dragons, *Bellebeaux*, Maréchal-des-logis audit corps.

Les représentans du peuple lui avoient accordé un brevet de capitaine en récompense de ses bons services; mais il préfère occuper un grade inférieur pour ne point quitter ses frères d'armes; il jouit à juste titre de la confiance et de l'estime du corps.

45°. A celui de sous-lieutenant au quinzième régiment de chasseurs, *Guerin*, brigadier au douzième régiment de chasseurs.

Se trouvant entouré par des cavaliers autrichiens avec trois de ses camarades, il se fit jour a travers leurs rangs, et tous quatre rejoignirent l'armée après avoir fait mordre la poussière à un grand nombre d'ennemis.

46°. A celui de sous-lieutenant au deuxième régiment de hussards, *Toussaint*, hussard au septième régiment.

Etant aux tirailleurs, il reçut une balle au côté droit; lorsqu'il

ſut pansé, il la demanda, & la renvoya à l'ennemi. Quelque temps après, ayant été fait priſonnier et conduit à Mayence, il s'échappa, et parvint, après six nuits de marche, à rejoindre son corps, où, depuis son retour, il n'a fait qu'augmenter, par sa conduite et son zèle, la bonne opinion que ses chefs avoient conçue de lui.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, l'an III.

125